

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 FÉVRIER 2026 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE DOUGLAS MORRISON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur Douglas Morrison, maire
Monsieur David Paterson, conseiller au siège numéro 1
Madame Geneviève Labonté, conseillère au siège numéro 2
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Nicolas Moore, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence :

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, Douglas Morrison, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Daniel Enright régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme

4. Dépôt du rapport détaillé des permis de construction 2025
5. Avis de motion et présentation du règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles
6. Adoption du projet de règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles

Administration

7. Correspondances
8. Dépôt du formulaire DGE-1038 - élection générale du 2 novembre 2025
9. Avis de motion et présentation du règlement relatif à la circulation des véhicules lourds
10. Nomination au poste d'adjointe administrative
11. Affichage d'un poste saisonnier en voirie et parcs
12. Soumission de Sauly Informatique - Portable pour le maire
13. Congrès annuel ADMQ
14. Formation ADMQ – PL79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient
15. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – demande d'appui concernant la dénomination « Chambre de commerce du Val-Saint-François »
16. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
17. Dons & publicités (RAVIR, Salon du Patrimoine de Cleveland, The Record)

Voirie

18. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
19. Offres de services – Previa Solutions – étude de la pente de 25 % du chemin Coddington et d'une courbe du chemin de Montréal
20. Offres de services – Previa Solutions – réfection de deux ponceaux sur le chemin Keenan

Factures

21. Factures

Varia / Affaires nouvelles

22. Soumission de Vêtements Spax inc. – casquettes et polos

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2026-02-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2026-02-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 12 janvier 2026;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2026.

Période de questions : 2026-02-02, 3 Aucun visiteur au début de la séance. Mesdames Kathleen Coddington et Sophie Mitchell sont arrivées à 19 h 50. Le maire leur a permis de poser leur question à la fin de la réunion concernant l'offre de services de Previa Solutions pour les chemins Coddington et Montréal.

Dépôt des détails concernant les permis de construction : 2026-02-02 Le conseil prend connaissance du rapport d'émission des permis pour l'année 2025, préparé par la directrice générale.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-01, relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles : 2026-02-02, 4 La conseillère Geneviève Labonté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une copie du règlement est remise aux élus et mise à la disposition de la population. Une dispense de lecture du règlement est donnée.

Adoption du projet de règlement numéro 2026-01, relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles : 2026-02-02, 5 **Attendu que** l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

Attendu que les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire réglementer l'entretien et l'occupation des immeubles sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le Règlement 2026-01 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles vise à assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement des immeubles situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété;

Attendu que ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu unanimement :

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2026-01 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 9 mars 2026, à 19 h 15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Correspondances : 2026-02-02 La liste de la correspondance reçue pour la période du 13 janvier au 2 février 2026, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Dépôt du formulaire DGE-1038 : 2026-02-02 Au terme de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025, tous les candidats ayant posé leurs candidatures lors de cette élection avaient l'obligation de produire le rapport DGE-1038 portant sur les modalités entourant la production de la liste des donateurs et du rapport de dépenses. Cette obligation de produire le rapport s'appliquait même à ceux qui n'ont reçu aucun don en argent durant la campagne électorale et à ceux qui ont retiré leurs candidatures.

Tous les candidats ont déposé dans les délais prévus par la Loi leurs « Liste des donateurs et rapport de dépenses - Municipalités de moins de 5 000 habitants » (formulaire DGE-1038). La directrice générale et greffière-trésorière déclare avoir reçu les formulaires et les déposent à cette séance.

La directrice générale et greffière-trésorière a indiqué qu'elle avait reçu la confirmation d'Élections Québec que les formulaires soumis avaient été jugés conformes.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-02, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils : 2026-02-02, 6 Le conseiller Daniel Enright donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une copie du règlement est remise aux élus et mise à la disposition de la population. Une dispense de lecture du règlement est donnée.

Nomination au poste d'adjointe administrative : 2026-02-02, 7 **Considérant que** la secrétaire administrative prend sa retraite le 2 avril 2026;

Considérant qu'un poste d'adjointe administrative a été créé afin de remplacer le poste de secrétaire administrative;

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures pour ce poste était fixée au 7 janvier et que les entretiens ont eu lieu les 15 et 16 janvier;

Considérant la recommandation du comité formé du maire, du conseiller municipal du siège no. 6 et de la directrice générale et greffière-trésorière;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Madame Marie-Josée Poitras à titre d'adjointe administrative de la Municipalité du Canton de Melbourne;

D'approuver la convention établissant les conditions de travail;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents.

Affichage d'un poste saisonnier de journalier à la voirie et aux parcs : 2026-02-02, 8 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne doit assurer la continuité et la qualité des services de travaux publics offerts à la population;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un journalier saisonnier à la voirie et aux parcs pour soutenir le responsable de voirie;

Attendu que le projet d'affichage de ce poste a été présenté aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'affichage du poste saisonnier de journalier à la voirie et aux parcs tel que présenté;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à la diffusion de l'offre d'emploi selon les modalités prévues;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit également mandatée pour recevoir et analyser les candidatures et soumettre des recommandations au comité de sélection;

Qu'un comité de sélection soit formé pour réaliser les entrevues de sélection, lequel sera composé de la directrice générale et de membres du conseil désignés à cette fin.

Soumission de Sauly Informatique – portable pour le maire : 2026-02-02, 9 Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Sauly Informatique relative à l'achat d'un portable remis à neuf de 13,3" (plus les frais d'installation) tel que décrit dans l'offre en date du 15 janvier 2026; que cette dépense est prévue au budget 2026 au poste 03-310-01-000 « Immobilisations - Administration ».

Congrès ADMQ : 2026-02-02, 10 Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses pour toutes les activités, dont l'inscription, le déplacement et l'hébergement de la directrice générale et greffière-trésorière lors de sa participation au congrès de l'ADMQ, tenu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2026.

Formation ADMQ – PL79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient : 2026-02-02, 11 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 215 \$ (plus taxes) pour une formation virtuelle concernant le PL79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient.

Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – demande d'appui concernant la dénomination « Chambre de commerce du Val-Saint-François » : 2026-02-02, 12 **Considérant que** les Chambres de commerce de Windsor et de Valcourt envisagent de se regrouper sous la dénomination « Chambre de commerce du Val-Saint-François »;

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond s'oppose à cette dénomination parce que l'utilisation d'une dénomination territoriale peut entraîner de la confusion pour les entreprises et une ambiguïté pour les partenaires;

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond est active sur le territoire depuis plus de 130 ans;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne appui sans réserve la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond dans son objection au projet de dénomination des Chambres de Windsor et de Valcourt pour « Chambre de commerce du Val-Saint-François ».

Proclamation des journées de la persévérance scolaire : 2026-02-02, 13 **Considérant que** les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

Considérant que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régionale 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

Considérant que les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

Considérant que l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

Considérant que selon l'étude régionale les bénéfices de la persévérance scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

Considérant que pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

Considérant que la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité du Canton de Melbourne pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

Dons et publicités : 2026-02-02, 14 Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense suivante en don à l'organisme à but non lucratif :

Salon du Patrimoine de Cleveland	100 \$
The Record	99 \$ (plus taxes)

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 2026-02-02, 15 **Attendu que** le Ministère des Transports a versé une compensation de 593 789 \$ à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité du Canton de Melbourne informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations, visant

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Offre de service – Previa Solutions inc. – étude de la pente de 25 % du chemin Coddington et d'une courbe du chemin de Montréal : 2026-02-02, 16 **Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à une étude technique et budgétaire du revêtement de la pente de 25 % du chemin Coddington afin de statuer sur la meilleure option de revêtement pour maximiser l'adhérence des véhicules et faciliter l'entretien de la chaussée;

Attendu que la Municipalité souhaite procéder à une étude de la géométrie et de la signalisation de la courbe du chemin de Montréal près du chemin Dinelle, afin de vérifier la sécurité de cette section;

Attendu que Previa Solutions inc. a présenté, le 27 janvier 2026, une offre de services pour la réalisation des études visées, incluant la visite des lieux et la production d'avis techniques signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Attendu que l'offre de services propose un honoraire total de 3 915 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat, soit : 2 190 \$ pour l'étude du chemin Coddington et 1 725 \$ pour l'étude du chemin de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services déposée par Previa Solutions inc. le 27 janvier 2026 pour le mandat d'étude technique et budgétaire du chemin Coddington ainsi que l'étude de la géométrie et de la signalisation de la courbe du chemin de Montréal; que la dépense estimée au montant total de 3 915 \$, taxes en sus, soit comptabilisée au poste budgétaire 02-610-03-419 (Honoraires professionnels – Autres).

Offre de service – Previa Solutions inc. – réfection de deux ponceaux sur le chemin Keenan : 2026-02-02, 17 **Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à la réfection de deux ponceaux situés sur le chemin Keenan;

Attendu que Previa Solutions inc. a soumis une offre de services datée du 27 janvier 2026 pour la conception des plans et devis de réfection, incluant le relevé topographique, la vérification du dimensionnement hydraulique, l'estimation budgétaire et la préparation du bordereau de soumission;

Attendu que l'offre de services prévoit des honoraires professionnels totalisant 11 648 \$, taxes en sus, pour l'ensemble du mandat;

Attendu que la Municipalité s'engage à fournir les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du mandat, conformément à l'offre;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller David Paterson et résolu que la Municipalité accepte l'offre de services de Previa Solutions inc. datée du 27 janvier 2026, pour la réalisation du mandat d'ingénierie relatif à la réfection des deux ponceaux situés sur le chemin Keenan; que la dépense soit autorisée et comptabilisée au poste budgétaire 02-610-03-419 (Honoraires professionnels – Autres).

Factures : 2026-02-02, 18 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 233 541,45 \$) et des chèques émis (montant : 18 796,96 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Daniel Enright que les comptes à payer et les chèques émis selon les

listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia – Soumission – Vêtements Spax inc. : 2026-02-02, 19 Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Vêtements Spax inc. relative à l'achat de casquettes et de polos telle que décrite dans l'offre en date du 30 janvier 2026.

Levée de la séance : 2026-02-02, 20 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 15. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 9 mars 2026.

Douglas Morrison
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.

Douglas Morrison
Maire